

Appel à manifestation d'intérêt

"Postes FONJEP Jeunes"

2021



FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire



« FONJEP Jeunes » une aide à l'emploi des jeunes dans les associations

Dans le cadre du Plan de relance, le gouvernement a mis en place le dispositif « FONJEP Jeunes ». La subvention est d'un montant de 7 164 €/an - convention de 3 ans. Ce dispositif répond à un double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative.

L'appel à manifestation d'intérêt régional Postes « FONJEP Jeunes » ouvert depuis le 01/04/2021 est prolongé jusqu'au 31/12/2022.

La Guyane dispose de 16 postes « FONJEP Jeunes » pour l'année 2022.

Cette aide est ouverte à toutes les associations d'utilité sociale, notamment dans les champs de l'éducation, de l'animation, de l'engagement ou de la cohésion sociale. Il a pour objet d'**aider à la pérennisation des projets associatifs**. L'ensemble des secteurs associatifs relevant de missions d'intérêt général est concerné, notamment l'éducation populaire, le social, le sport, la culture et l'environnement.

Sont éligibles :

- ▶ les projets associatifs dont l'action concourt au dynamisme de la vie locale, à la consolidation de la vie associative locale ;
- ▶ les projets associatifs démontrant une capacité à mobiliser et rassembler une participation citoyenne significative ;
- ▶ les projets associatifs d'intérêt général impliquant des bénévoles autour d'actions.

Les emplois concernés sont des emplois nouveaux ou renouvelés dans les associations.

Les jeunes recruté.e.s dans le cadre des postes « FONJEP Jeunes » doivent avoir entre 18 et 30 ans, quel que soit leur niveau de diplôme ou de qualification ou d'expérience.

L'enjeu territorial du présent AMI est de favoriser la reprise des activités dans le tissu associatif tout en accompagnant l'engagement et la professionnalisation des jeunes éloigné.e.s de l'emploi, en situation de handicap, des jeunes habitant dans une Zone Rurale à Revitaliser (ZRR) ou dans un Quartier Politique de la Ville. Les postes dont les missions relèvent des domaines suivants seront prioritaires :

- Appui aux associations accueillant des volontaires en service civique et soutien au recrutement de jeunes anciennement volontaires de service civique.
- Appui aux associations actives dans le champ de l'Information Jeunesse,
- Appui aux associations actives dans le champ de l'animation, du périscolaire ou du mentorat, mettant en place leurs activités dans une logique d'éducation populaire.

Contact : jepva-dcjs@guyane.pref.gouv.fr et michelle.edwige@guyane.pref.gouv.fr – Tél 0594 21 40 52